

**Avec MaPrimeAdapt'
vous faites évoluer
votre logement avec vous**



MaPrimeAdapt'
Ma vie change, mon logement s'adapte



Pourquoi adapter votre logement ?

En vieillissant

ou si vous êtes en situation de handicap,

vous pouvez perdre votre autonomie,
c'est-à-dire que vous pouvez avoir besoin d'aide
pour faire certaines choses.

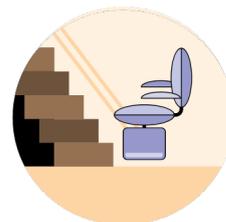


**Si vous voulez rester habiter chez vous
plus longtemps en toute sécurité,
vous pouvez adapter votre logement.**

Par exemple

→ si vous avez un escalier :

vous pouvez faire **installer un monte-escalier
et/ou un élévateur**



→ si vous avez une porte de garage ou un portail :

vous pouvez faire **installer une motorisation**



MaPrimeAdapt' +

Les aides
locales +

Retraites +

Mutuelles
etc...

Quelle est l'aide financière ?



Avec MaPrimeAdapt' vous pouvez obtenir

jusqu'à 15 400 € selon vos revenus

- **MaPrimeAdapt' est calculée sur un montant maximum de 22 000 euros HT.**
Par exemple vos travaux coûtent 40 000 euros.
MaPrimeAdapt' sera calculée sur un montant de 22 000 euros seulement.



- **Le montant de MaPrimeAdapt' dépend de vos revenus.**
Si vous avez des revenus bas, vous avez droit à l'aide financière.

Par exemple :

Vos travaux coûtent 10 000 euros.

Selon vos revenus, vous pouvez recevoir entre 5 000 euros et 7 000 euros.



Consulter ce barème pour vérifier votre éligibilité :

REVENU FISCAL DE RÉFÉRENCE		
Nombre de personnes composant le foyer	BLEU (revenus très modestes)	JAUNE (revenus modestes)
1	Jusqu'à 17 173 €	Jusqu'à 22 015 €
2	Jusqu'à 25 115 €	Jusqu'à 32 197 €
3	Jusqu'à 30 206 €	Jusqu'à 38 719 €
4	Jusqu'à 35 285 €	Jusqu'à 45 234 €
5	Jusqu'à 40 388 €	Jusqu'à 51 775 €
Par personne supplémentaire	5 094 €	6 525 €

Qui peut avoir cette aide financière ?

Pour demander MaPrimeAdapt', il faut :

- être en situation de handicap
- ou avoir plus de 70 ans
- ou avoir entre 60 et 69 et avoir un GIR



Que veut dire GIR ?

GIR veut dire Groupement Iso Ressource.

Le GIR indique

- quel est le niveau d'autonomie d'une personne
- et de quelles aides elle a besoin

Pour calculer le GIR, des professionnels de la santé observent la personne dans sa vie de tous les jours. Après cela, **les professionnels de la santé indiquent quel niveau de GIR a la personne.**

Les GIR vont de 1 à 6.

Par exemple

- une personne qui a un **GIR 6** est autonome pour les actes de la vie courante
- une personne qui a un **GIR 3** a besoin d'une aide pour la toilette ou la santé
- une personne qui a un **GIR 1** reste dans son fauteuil ou dans son lit et a besoin d'aide pour tous les actes de la vie

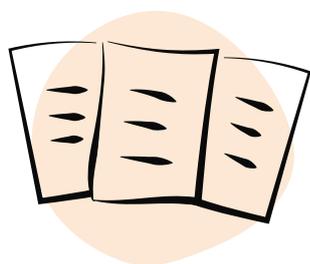
Pour demander cette aide financière, il faut aussi

- habiter en France
- avoir peu ou très peu de revenus
- être propriétaire de son logement
- ou être locataire d'un logement privé, c'est-à-dire qui appartient à une personne et pas à un bailleur social



Un spécialiste vous aide pendant tout le projet. C'est un assistant à maîtrise d'ouvrage, on dit aussi AMO. L'AMO doit être spécialisé dans l'autonomie.

→ **L'AMO fait toutes les démarches avec vous.**



Comment faire votre demande MaPrimeAdapt' ?

1

Pour demander MaPrimeAdapt', il y a : **5 étapes**

Contactez un conseiller France Rénov'



téléphonez au **0 808 800 700**

ou **prenez rendez-vous**



dans un Espace conseil France Rénov' **près de chez vous**



Pour trouver l'Espace conseil près de chez vous, allez sur le site :

www.france-renov.gouv.fr/preparer-projet/trouver-conseiller

2

Un assistant à maîtrise d'ouvrage autonomie vous accompagne

Avec l'AMO :

→ **vous faites un diagnostic autonomie de votre logement.** C'est-à-dire regarder ce qui peut être modifié pour continuer à habiter chez vous en sécurité.

Redonnez vie à chaque étage de votre maison grâce à un monte-escaliers et ascenseurs sur mesure.

→ **vous mettez en place un plan de financement :**

Vous calculez combien vont coûter les travaux grâce à nos devis.

L'AMO vous aide à calculer l'aide financière que vous allez avoir.



3

Demandez MaPrimeAdapt'

À partir du site interne monprojet.anah.gouv.fr :



- l'AMO dépose le diagnostic autonomie de votre logement avec vos devis
- vous **validez votre demande**



Vous pouvez aussi nous envoyer les documents et votre demande par la poste.



Attendez notre réponse avant de commencer vos travaux !

4

Faites faire les travaux par NOVATECH

Quand les travaux sont finis :

- vous **payez les factures** à NOVATECH
- l'AMO dépose les factures et les devis sur le site internet.



5

Vous recevez : MaPrimeAdapt'



NOVATECH



Trouvez un conseiller France Renov'

Si vous voulez adapter votre logement,
sur internet www.france-renov.gouv.fr

cliquez sur **nous contacter**

ou par téléphone au **0 808 800 700**



Contactez votre commercial :

BOURGEOIS Jean-Michel



06.01.65.48.73 - 04.48.14.08.54

agence@novatech34.fr

28 Av. de Montpellier 34140 Mèze

NOVATECH


**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*


MaPrimeAdapt'
Ma vie change, mon logement s'adapte


**Agence
nationale
de l'habitat**
Anah

COMPLÉMENT D'INFORMATION :

- Depuis le 1er janvier, le dispositif **MA prim'Adapt** perdure bien et permet de financer les travaux concernés sous réserve d'éligibilité ;
- Un accompagnement des propriétaires pour les aides aux travaux et la définition du projet peut également être envisagé (AMO)
- Il est indispensable que les travaux n'aient pas commencé avant a minima le dépôt d'un dossier de demande de subvention avec accusé de réception

Pour connaître les modalités d'accompagnement et d'aides, il convient de contacter **GEFOSAT** qui reste le guichet unique d'information à l'échelle de Sète agglomération méditerranéenne.

Un numéro spécifique a été mis en place pour le territoire de Sète agglomération méditerranéenne : **04 48 19 02 61** ou par mail :

renov.sam@gefosat.org

Mail du 28/01/25 de l'agglomération

